

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE MERCREDI 6 NOVEMBRE
2024, À 20H.**

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1
Madame Chantal Séguin, conseillère #2
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3
Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4
Monsieur Yoland Neault, conseiller #5
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est absent :

Monsieur Mario Lyonnais, maire

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire-suppléant, Monsieur Yvon Paulin.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

127-11-2024

IL EST PROPOSÉ par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2024
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2024
5. Correspondance
6. Finances
 - 6.1 Dépenses
 - 6.2 Revenus
 - 6.3 Dépôt des états comparatifs
7. Affaires courantes
 - 7.1 Décorations des bâtiments municipaux pour Noël
8. Demandes
 - 8.1 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)
 - 8.2 Contribution aux paniers de Noël – Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour
9. Règlements
 - 9.1 Avis de motion – Règlement #44-2024 concernant la régie interne des séances du conseil
 - 9.2 Avis de motion – Règlement #45-2024 modifiant le règlement numéro 13-2020 sur la gestion contractuelle
10. Rapport des comités
11. Affaires nouvelles
12. Période de question
13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

128-11-2024

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024.

ADOPTÉE

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

129-11-2024

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2024.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

6. FINANCES

6.1 DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2024 pour un montant total de 314 418,08\$ incluant les salaires. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

130-11-2024

IL EST PROPOSÉ par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

6.2 REVENUS

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 72 779,55\$ incluant les revenus de perception.

6.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément au Code municipal (art. 176.4), deux états comparatifs sont déposés au conseil. Le premier compare les revenus et dépenses de l'année courante avec ceux de l'exercice précédent. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue avec ceux qui ont été prévus par le budget.

DÉPOSÉ

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 DÉCORATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX POUR NOËL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite décorer les bâtiments municipaux pour la période des fêtes de Noël;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de madame Sonia Bernard pour la décoration intérieure et extérieure de la salle multifonctionnelle ainsi que l'extérieur bureau municipal au coût de 350,00\$, ce montant incluant l'installation ainsi que l'achat de nouvelles décorations si nécessaire pour remplacer celles brisées;

131-11-2024

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à madame Sonia Bernard pour la décoration des bâtiments municipaux pour la période des fêtes de Noël pour un montant 350,00\$.

ADOPTÉE

8. DEMANDES

8.1 APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement*;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programme ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernement de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

132-11-2024

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que le conseil autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

ADOPTÉE

8.2 CONTRIBUTION AUX PANIERS DE NOËL – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévoles de la MRC de Bécancour (CAB) a présenté une demande à la Municipalité afin de contribuer aux paniers de Noël;

133-11-2024

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de 300,00\$ au CAB pour les paniers de Noël.

ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #44-2024 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

134-11-2024

Chantal Séguin donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement #44-2024 concernant la régie interne des séances du conseil. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

9.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #45-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2020 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

135-11-2024

Sylvain Pelletier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement #45-2024 modifiant le règlement numéro 45-2024 sur la gestion contractuelle afin d'y intégrer de nouvelles mesures exigées par le PL57. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

10. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

11. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

12. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

136-11-2024

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h43.

ADOPTÉE

Je, Yvon Paulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

Yvon Paulin, maire-suppléant

Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière